



Ville de LORRAINE

VILLE DE LORRAINE

AVIS PUBLIC

Consultation publique sur le premier projet de règlement

- Projet de règlement URB-03-06 modifiant le Règlement URB-03 sur le zonage afin de réglementer l'implantation et la construction d'écran acoustique et visuel
- Projet de règlement URB-02-02 modifiant le Règlement URB-02 sur les permis et certificats afin de réglementer l'implantation et la construction d'écran acoustique et visuel

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 11 août 2015, le conseil municipal a adopté les projets de règlement suivants :
 - **Projet de règlement URB-03-06 modifiant le Règlement URB-03 sur le zonage afin de réglementer l'implantation et la construction d'écran acoustique et visuel**
 - **Projet de règlement URB-02-02 modifiant le Règlement URB-02 sur les permis et certificats afin de réglementer l'implantation et la construction d'écran acoustique et visuel**
2. Le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le **mardi 8 septembre 2015, à 18h30**, à la Maison Garth, 100, chemin de la Grande-Côte, à Ville de Lorraine, et ce, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);
3. Au cours de cette assemblée publique, le Maire, ou tout autre membre du conseil municipal, expliquera lesdits projets de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet;
4. Le projet de règlement URB-03-06 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Ces dispositions sont contenues aux articles 1 et 2 et concernent :

les normes relatives aux écrans acoustiques, d'intimités et visuels, leur construction, leur localisation, les matériaux utilisés et leur entretien.
5. Lesdits projets de règlement concernent l'ensemble du territoire de la Ville de Lorraine.
6. Lesdits projets de règlement sont disponibles pour consultation à l'Hôtel de Ville de Lorraine, situé au 33 boulevard De Gaulle, et ce, durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la Ville de Lorraine au www.ville.lorraine.qc.ca.

Donné à Lorraine, le 22 août 2015

Me Sylvie Trahan, OMA, avocate et greffière